



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 15 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Cercoux, sous la présidence de Jeanne BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2025

Membres présents : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Christian BERNARD, Françoise BLANC, Michèle BARRAULT, Sophie HAYE-OLINET

Absents excusés : Philippe GLEMET (procuration à Jeanne BLANC), Hervé DINDIN, William PIETTE (procuration à Vincent BADIE), Anaïs LEMIRE (procuration à Christian BERNARD), Stéphanie POIVERT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 15 avril 2025.

1. Ligne de trésorerie
2. Demande de subvention pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (EPD Les 2 Monts)
3. Tarification des services périscolaires et extrascolaires
4. Plan de formation
5. Organigramme
6. Règlement intérieur

Le quorum étant atteint Madame le Maire ouvre la séance.

Vincent BADIE est élu secrétaire de séance.



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 15 avril 2025

Nombre de membres

En exercice : 12

Abstentions : 1

Présents : 7

Pour : 9

Votants : 10

Contre : 0

1. Ligne de trésorerie

Madame le Maire expose que des recettes pour un montant d'environ 90 000€ sont en attente de versement, et que l'ouverture d'une ligne de trésorerie permettra de ne pas prendre de retard dans le paiement des factures.

20250515_001

**Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure
avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne AQUITAINE POITOU CHARENTES (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article-1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Cercoux décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Cercoux décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 100 000 euros
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.70 %



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

LE CALCUL DES INTERETS ETANT EFFECTUE EN TENANT COMPTE DU NOMBRE EXACT DE JOURS D'ENCOURS DURANT LE MOIS, RAPPORTE A UNE ANNEE DE 360 JOURS.

- Périodicité de facturation des intérêts :	Chaque mois civil, à terme échu
- Frais de dossier :	200 euros
- Commission d'engagement :	NEANT
- Commission de gestion :	NEANT
- Commission de mouvement :	NEANT
- Commission de non-utilisation :	0.30 % de la différence entre l'encours moyen des <u>tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit</u>

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 10

Abstentions : 0

Pour : 10

Contre : 0



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

2. Demande de subvention pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (EPD Les 2 Monts)

20250515_002

Demande de subvention pour la journée internationale
de lutte contre les violences faites aux femmes (EPD Les 2 Monts)

Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'EPD Les 2 Monts sollicite une subvention de 200€ dans le cadre de l'organisation d'animations pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Au programme :

- Ateliers en journée : écriture, self défense, jeu des relations, marche, micro folie au réalité virtuelle, création artistique, stands de la Maison de la Protection des familles et van EMPVV
- En soirée : spectacle culturel (danse-transmission ou théâtre)
- Médiathèque : sélection d'ouvrages, ateliers si possibilité
- Ateliers : mon équilibre avec le centre équestre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 200€ l'EPD Les 2 Monts dans le cadre de l'organisation d'animations pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 10

Abstentions : 0

Pour : 10

Contre : 0



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

3. Tarification des services périscolaires et extrascolaires

20250515_003

Tarification des services périscolaires et extrascolaires

Monsieur BADIE expose au Conseil Municipal que les tarifs des services périscolaires et extrascolaires doivent être fixés pour l'année scolaire 2025/2026. Il propose de maintenir les tarifs actuels ainsi :

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE
Du lundi, mardi, jeudi et vendredi

Quotient familial QF Allocataire CAF, MSA	Accueil du matin	Accueil du soir (goûter compris)
0 < QF < 960 €	1,00 €	1,25 €
961 < QF < 1400 €	1,25 €	1,70 €
QF > 1401 €	1,50 €	2,00 €

Le mercredi

Quotient familial QF Allocataire CAF, MSA	Accueil du mercredi demi-journée*	Accueil du mercredi toute la journée*
0 < QF < 960 €	5,75 € (Cercoux) / 6,50 € (extérieurs)	11 € (Cercoux) / 12,50 € (extérieurs)
961 < QF < 1400 €	7,60 € (Cercoux) / 8,50 € (extérieurs)	14,60 € (Cercoux) / 15 € (extérieurs)
QF > 1401 €	9,80 € (Cercoux) / 11 € (extérieurs)	18,40 € (Cercoux) / 19 € (extérieurs)

CENTRE DE LOISIRS - Du lundi au vendredi

Quotient familial QF Allocataire CAF, MSA	Accueil demi-journée*	Accueil toute la journée*
0 < QF < 960 €	5,75 € (Cercoux) / 6,50 € (extérieurs)	11 € (Cercoux) / 12,50 € (extérieurs)
961 < QF < 1400 €	7,60 € (Cercoux) / 8,50 € (extérieurs)	14,60 € (Cercoux) / 15 € (extérieurs)
QF > 1401 €	9,80 € (Cercoux) / 11 € (extérieurs)	18,40 € (Cercoux) / 19 € (extérieurs)

RESTAURATION

Quotient familial QF Allocataire CAF, MSA et autres régimes	Prix du repas
0 < QF < 960 €	1,00 €
961 < QF < 1400 €	2,15 €
QF > 1401 €	2,85 €

* Repas non compris



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- de maintenir les tarifs périscolaires et extrascolaires tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 10

Abstentions : 0

Pour : 10

Contre : 0

4. Plan de formation

20250515_004

Plan de formation au profit des agents de la collectivité

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2025.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.
Ce plan de formation regroupe les besoins de formation individuels et collectifs des agents.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- d'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

Nombre de membres
 En exercice : 12
 Présents : 7
 Votants : 10
 Abstentions : 0
 Pour : 10
 Contre : 0

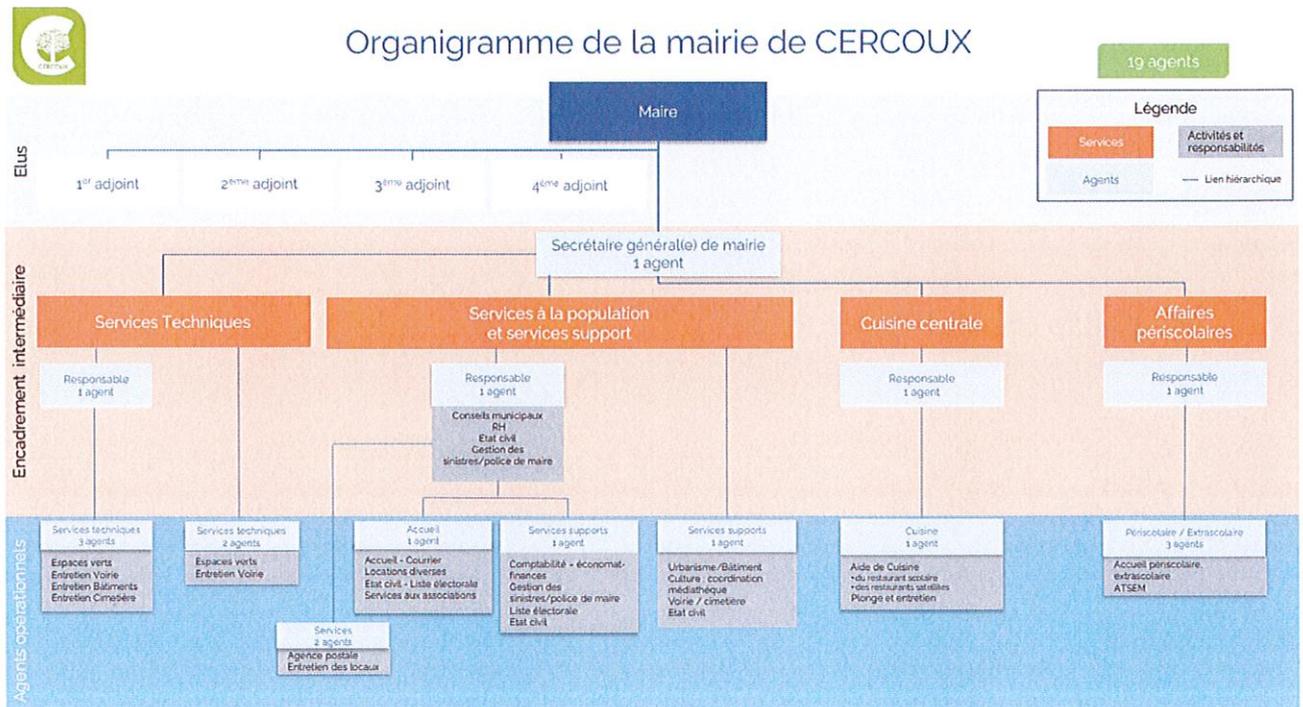
5. Organigramme

Suite à la réorganisation des services, un nouvel organigramme a été élaboré, et soumis au Comité Social Territorial pour avis préalable à son adoption :

- le Collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité.
- le Collège des élus a émis un avis favorable à l'unanimité.

20250515_005
 Organigramme de la collectivité

Madame le Maire présente au conseil municipal l'organigramme actualisé, pour lequel le Comité Social Territorial a émis un avis favorable.





COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- d'approuver l'organigramme tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial

Présents : 7
Votants : 10
Abstentions : 0
Pour : 10
Contre : 0

6. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été mis à jour, suite notamment à la modification de l'organigramme, des évolutions réglementaires et l'intégration d'un règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules. Le règlement intérieur actualisé a été soumis au Comité Social Territorial pour avis préalable à son adoption :

- le Collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité.
- le Collège des élus a émis un avis favorable à l'unanimité.

20250515_006
Règlement intérieur

Madame le Maire présente au conseil municipal le règlement intérieur actualisé, pour lequel le Comité Social Territorial a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

- d'approuver le règlement intérieur tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial

Présents : 7
Votants : 10
Abstentions : 0
Pour : 10
Contre : 0



COMMUNE DE CERCOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 15 mai 2025 à 19h30

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- *Manifestation inter-associations le 5 juillet : la présidente de l'association « En avant la jeunesse » sollicite la commune pour le financement de t-shirts pour les membres des associations qui vont tenir les stands.*
- *Un habitant de Laguirande, propriétaire de parcelles boisées sur la commune de Cercoux, propose de les vendre à la commune. La commune n'est pas intéressée.*
- *Projet traverse du Bourg : le département demande la révision du projet pour le répartir en 2 tranches de 400 000€ maximum soit un total de 800 000€. Madame le Maire précise que ce projet est considéré comme prioritaire sur le canton. Pour réduire le coût il est envisagé de réduire l'emprise du projet et la qualité en termes de surface.*
- *FestiPREV : une classe de Cercoux a fait un court métrage qui sera présenté le 3/6 au cinéma de Montguyon à 20h30. Les enfants iront au FestiPREV à La Rochelle le 22 mai.*
- *Travaux au Pas du Canon : affaissement hydraulique. Situation urgente à traiter avec le syndicat rivière et le syndicat de la voirie. Un devis a été demandé au SDV. Une convention avec les autres communes de Gironde serait formulée pour refacturer une partie du coût.*
- *Une filiale Voltalia propose une solution pour les bornes de recharge électriques des véhicules. L'implantation, obligatoire sur les nouveaux sites de stationnement, est envisagée à proximité de l'auberge ou de la salle des fêtes avec 2 types : chargeur lent et rapide. Une implantation vers le H3/Moulin solidaire est aussi envisageable. Le coût pour la commune serait de 80 000€ pour les 4 bornes, avec des prix de 0.29€ kWh en charge lente et 0.39€kWh en charge rapide. Tous types de véhicules pourraient être chargés sur les bornes de charge lente.*
- *Projet Voltalia : reconnaissance des bois le 20 mai pour étudier les mesures compensatoires. Poursuite du comité de suivi avec une réunion le 01/07 ouvert à tous les élus, pour, entre autres, une étude de l'autoconsommation collective.*
- *Terrain à côté du H3 : à ce jour le prix de vente n'est pas déterminé, mais le propriétaire souhaite vendre le terrain de 1000m² avec la maison.*
- *Le Syndicat de rivière a la compétence pour identifier les zones humides, et a débuté les travaux d'identification sur la commune.*
- *PLU : réunion le 14/05 pour faire un point d'avancement sur le règlement de zonage. La version du règlement doit être retravaillée. Une réunion est prévue à Saint Aigulin le 4 juin pour présenter le PADD et le règlement afin d'obtenir les retours des services de l'Etat. Le but est de conserver le style régional dans certaines zones, dont l'hypercentre, et d'adopter le PLU avant la fin du mandat.*
- *Les peintures des voiries ont été refaites.*
- *De nouvelles poutres ont été installées au terrain de pétanque, et le terrain nettoyé.*

La séance est levée à 21h10.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 juillet 2025 à 19h30.

Le secrétaire de séance
Vincent BADIE

Le Maire,
Jeanne BLANC

9 / 9